

## Annexe 9

## Registre des entrées et des sorties des animaux dans un refuge

N° de suite	Date d'entrée	Espèce	N° puce électronique Si pas de puce, indiquer race, sexe, âge, couleur...	Nom et adresse du déposant	Motif du dépôt	Date de prise en charge par une famille d'accueil	N° d'ordre de la famille d'accueil	Date de réintégration dans le refuge	Nom et adresse du preneur	Date sortie En cas d'euthanasie, indiquer « E » + paragraphe du vétérinaire qui l'a pratiquée

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 novembre 2022 relatif aux conditions d'agrément des établissements pour animaux et aux conditions de détention et de commercialisation au sein de ces établissements.

Namur, le 24 novembre 2022.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

E. DIRUPO

La Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,

C. TELLIER